

Paris, le 1^{er} Octobre 2018



COMMUNIQUE : SUBVENTION EUROPEENNE 8.33kHz

Suite à l'annonce par le ministère des transports de l'obtention d'une subvention sur fonds européens, pour le remplacement des radios dans les aéronefs légers selon la nouvelle norme technique édictée par les instances européennes, le CNFAS adresse ses sincères remerciements à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et à l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés.

En effet, cette norme technique répondait à un besoin de l'aviation commerciale dans l'espace aérien supérieur. L'extension de l'application de cette norme à tous les usagers de l'espace aérien inférieur n'apportait aucun service à ceux-ci.

En outre, la charge financière inattendue, et légitimement considérée comme indue par les adhérents des fédérations (vol moteur, planeurs, ULM, giravation, aérostation, vol libre et construction amateur et parachutisme) conduisait à obérer le financement d'autres actions contribuant beaucoup plus directement à la sécurité de l'aviation légère.

L'ensemble des Présidents des fédérations sportives et aéronautiques réunis au sein du CNFAS a mené depuis plusieurs années, conjointement avec la DGAC, une action déterminée et opiniâtre pour obtenir de l'Europe une compensation, même partielle, du surcoût généré par cette obligation d'emport de radio 8.33kHz.

Comme le souligne Elisabeth Borne, Ministre chargée des transports « *au-delà des intérêts économiques et sportifs qu'elle représente, l'aviation légère constitue en France, le socle de la formation au pilotage. Elle fait également partie de notre tradition culturelle et contribue à maintenir l'excellence aéronautique française à son meilleur niveau* ».

Nous ne pouvons que nous féliciter et de cette appréciation sur le rôle de l'aviation légère et bien sûr de l'aboutissement de cette action de longue haleine pour obtenir une subvention d'équipement en 8.33kHz. Les modalités pratiques de versement sont en cours de finalisation avec notre administration de tutelle, conformément au droit européen, et seront très prochainement publiées sur le site de la DGAC.

Pour les Présidents des Fédérations du CNFAS

Jean-Luc CHARRON
Délégué Général

Retrouvez le communiqué DGAC sur Twiteer en suivant le lien <https://twitter.com/dgac>